



Introduction

La présente fiche-conseil s'adresse aux employeurs du secteur agricole. Elle donne un aperçu des mesures recommandées pour aider à réduire le risque d'exposition à la COVID-19 en milieu de travail. Elle peut également aider les travailleurs, y compris les travailleurs étrangers temporaires, les consommateurs ou clients et les fournisseurs à comprendre les responsabilités du secteur pour les protéger de la propagation de la COVID-19.

Dans tous les cas, il faut suivre les directives des [autorités locales de santé publique](#). Consultez également les directives actuelles de [l'Agence de la santé publique du Canada \(ASPC\)](#), de [l'organisme de réglementation de la SST de votre administration, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada \(AAC\)](#), de [l'Agence canadienne d'inspection des aliments \(ACIA\)](#) et d'autres associations d'entreprises pertinentes.

Respectez vos obligations légales en matière de santé et de sécurité au travail en déployant tous les efforts raisonnables possibles dans les circonstances pour protéger la santé et la sécurité de vos travailleurs.

Pour connaître les pratiques générales en matière de prévention dans le contexte de la COVID-19 pour les employeurs et les travailleurs, veuillez consulter les documents du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST) suivants :

[Protégez-vous et protégez les autres contre la COVID-19](#)

[COVID-19 : Planification en santé et sécurité pour les employeurs](#)

[Prévention de la COVID-19 chez les travailleurs](#)

Pour voir les directives de santé publique pertinentes pour le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire :

[Agriculture et Agroalimentaire Canada \(AAC\) : Directives sur le lieu de travail pour les employés et les employeurs du secteur agricole et agroalimentaire](#)

Si votre lieu de travail emploie des travailleurs étrangers temporaires ou a des travailleurs qui vivent dans une habitation collective, vous pouvez également leur fournir ces ressources :

[COVID-19 : Directives pour les travailleurs étrangers temporaires](#) (infographie)

[Prévenir la propagation de la COVID-19 : conseils pour les travailleurs étrangers temporaires](#) (cours en ligne)

[Gouvernement du Canada – COVID-19 : Guide pour les travailleurs étrangers temporaires au Canada](#)

Remarque : Les travailleurs étrangers temporaires doivent se soumettre à une période d'isolement obligatoire de 14 jours avant de commencer tout type de travail. Suivez toutes les directives du gouvernement pour le [Programme des travailleurs étrangers temporaires agricoles](#).

Vous pouvez également consulter les [fiches-conseils](#) du CCHST pour d'autres secteurs d'activité associés.

Tenir compte des risques

Chaque lieu de travail est unique. Vous devez évaluer les risques liés à la COVID-19 pour votre propre milieu de travail, pour les activités (telles que les opérations de processus et les interactions quotidiennes avec les travailleurs) et les rôles professionnels.

Vous devez alors mettre en œuvre des mesures de maîtrise des risques appropriées en utilisant la [hiérarchie des mesures de maîtrise](#) (c.-à-d. l'élimination, la substitution, les mesures d'ingénierie, les mesures administratives et l'équipement de protection individuelle), y compris l'utilisation simultanée de différentes [pratiques personnelles de prévention](#) (approche à plusieurs niveaux). Envisagez de mettre en œuvre un plan de sécurité en milieu de travail afin de déterminer et de mettre en œuvre des solutions aux risques associés à la COVID-19. Le plan devrait aborder autant d'aspects que possible.

Tenir compte de ce qui suit :

Le risque de transmission est accru en raison de la proximité (moins de 2 mètres) et des interactions en personne (conversations à distance rapprochée, toucher), la production de gouttelettes respiratoires (lorsqu'on parle, touse,



éternue, chante, crie et lors d'activités intenses qui font accélérer la respiration), des lieux bondés ou des espaces clos qui sont mal ventilés, des pratiques ou des installations d'hygiène personnelle inadéquates, et des surfaces contaminées (vecteurs passifs). Le risque de transmission augmente encore lorsque plusieurs de ces facteurs de risque sont présents dans le même environnement.

Lors de la mise en œuvre de nouvelles mesures de lutte contre la COVID-19, évaluez les répercussions potentielles sur l'infrastructure existante, les processus, la sécurité des travailleurs et la salubrité des aliments (normes de biosécurité, analyse des risques et maîtrise des points critiques [HACCP], bonnes pratiques de fabrication actuelles, ISO). Assurez-vous de ne pas créer de nouveaux risques en milieu de travail ou de ne pas nuire au contrôle de la qualité des produits. Mettez à jour les politiques et les procédures existantes au besoin pour intégrer les mesures de maîtrise des risques de la COVID-19. Continuez d'évaluer l'efficacité des mesures et d'apporter des changements au besoin.

Voici des exemples de questions pour aider à évaluer les facteurs de risque liés à la COVID-19 dans votre milieu de travail :

- Quels sont les principales zones de travail, les principaux processus et les principaux rôles professionnels?
- Où et quand les travailleurs interagissent-ils avec les autres sur le lieu de travail (collègues, producteurs, livraisons, inspecteurs, entrepreneurs, visiteurs, membres du public)?
- Existe-t-il une interaction entre les travailleurs de différents postes, de différents lieux de travail ou de différentes cohortes?
- À quelle distance se trouvent-ils lors des interactions physiques? Ont-ils besoin d'être proches pour accomplir certaines tâches? Le risque de transmission augmente en ayant un contact étroit et fréquent.
- Quelle est la durée des interactions? Selon les données probantes, la probabilité de propagation d'une personne à une autre est supérieure au cours d'un contact prolongé.
- Les travailleurs restent-ils à un endroit fixe pendant tout leur quart de travail ou se déplacent-ils à l'intérieur de l'installation? Les travailleurs voyagent-ils et travaillent-ils à l'extérieur de l'installation principale?
- Où les travailleurs prennent-ils leurs pauses et où mangent-ils leurs repas?
- Y a-t-il des travailleurs qui vivent dans des habitations collectives et qui utilisent le transport collectif?
- Peut-on installer des barrières là où il n'est pas possible de maintenir l'éloignement physique?
- Si nécessaire, les réglages du système de ventilation et de climatisation peuvent-ils être modifiés?
- Les travailleurs ont-ils un accès facile aux installations d'hygiène personnelle?
- Comment les machines, l'équipement et les outils sont-ils utilisés au travail? Sont-ils partagés entre les travailleurs?
- À quelle fréquence, selon quelle méthode et quand, les surfaces et les objets sont-ils nettoyés et désinfectés?
- Les désinfectants sélectionnés ont-ils été évalués tant pour la salubrité des aliments que pour l'efficacité contre le virus de la COVID-19? Ont-ils un numéro d'identification de médicament (DIN) de Santé Canada?
- Les travailleurs ont-ils les connaissances nécessaires pour se protéger eux-mêmes et les autres contre la propagation de la COVID-19?
- Les barrières linguistiques pourraient-elles avoir une incidence sur la capacité des travailleurs à comprendre et à mettre en œuvre les mesures de lutte contre la transmission?
- Pouvez-vous évaluer si un travailleur est malade ou a été exposé et prendre rapidement les mesures appropriées?
- Les politiques ministérielles sur les congés de maladie sont-elles adéquates pour soutenir l'isolement et la quarantaine?

Remarque : Des études sur l'infection chez les animaux de compagnie, le bétail et les animaux sauvages ont permis d'identifier certaines espèces susceptibles de contracter le coronavirus SRAS-CoV-2, provenant d'autres animaux ou de personnes. On continue d'évaluer la vulnérabilité, les symptômes cliniques et la transmission au sein de diverses espèces animales (les bovins, les porcs, la volaille), chez des animaux et des personnes ou provenant d'animaux et de personnes. Par conséquent, il est recommandé de faire preuve de prudence. Les travailleurs qui manipulent, nourrissent, abattent ou interagissent autrement avec le bétail devraient être sensibilisés à cette préoccupation et prendre des précautions contre la propagation de la COVID-19, même s'ils travaillent avec des animaux qui semblent en bonne santé. Consultez votre association professionnelle pour obtenir des détails et des mises à jour.



Élimination (y compris la substitution)

Ces types de mesures éliminent les expositions (sur le lieu de travail) :

- Les travailleurs dont les emplois peuvent être exécutés à distance doivent travailler à domicile, p. ex. le personnel de bureau et de soutien qui ne participe pas directement aux opérations sur place.
- Utiliser les technologies de communication à distance, comme la téléconférence, dans la mesure du possible.

Mesures d'ingénierie

Ces types de mesures utilisent une infrastructure physique pour réduire l'exposition au milieu de travail. Elles dépendent d'une bonne conception et d'un bon entretien pour être entièrement efficaces.

Barrières physiques

- Installez des barrières de taille appropriée et bien positionnées lorsque l'éloignement physique d'au moins 2 mètres ne peut pas être maintenu (p. ex. entre les postes de travail, les couchettes, les tables de repos, les cabines pour les conducteurs de véhicule et pour les passagers et les comptoirs des services au public).
- Les barrières doivent bloquer les gouttelettes respiratoires, s'étendre au-dessus de la hauteur de la tête et permettre un déplacement libre et en toute sécurité du travailleur dans sa zone fermée. Pour obtenir des instructions détaillées sur la conception et l'installation des barrières, veuillez consulter les directives locales de santé publique.
- Utilisez du plexiglas, des rideaux en plastique ou d'autres matériaux imperméables qui sont durables, faciles à nettoyer et à désinfecter.
- Sur les lignes de tri et d'emballage linéaires, on peut placer des barrières pour séparer les travailleurs qui se tiennent côte à côte et les uns en face des autres, tout en permettant le passage des matériaux au niveau de la surface de travail.

Ventilation

Une mauvaise ventilation peut entraîner une accumulation de virus dans l'air. La ventilation continue des espaces intérieurs diluera et remplacera l'air potentiellement contaminé.

Pour de plus amples renseignements sur la ventilation, veuillez consulter le site Web du gouvernement du Canada [COVID-19 : Guide de ventilation des espaces intérieurs pendant la pandémie](#) et le document du CCHST [Fiche-conseils sur la COVID-19 : Ventilation](#).

- Assurez-vous que tout travail intérieur est effectué dans un espace bien aéré.
- Assurez-vous que les exigences environnementales en matière de salubrité des aliments ne sont pas compromises.
- Il est recommandé de consulter un expert autorisé en chauffage, ventilation et climatisation (CVC) avant de procéder à toute modification physique ou de réglage :
 - Assurez-vous que les systèmes CVC du bâtiment sont correctement cotés et configurés pour les types de réglages, d'activités, l'occupation maximale et la durée d'occupation des espaces.
 - Assurez-vous que tous les systèmes CVC sont bien entretenus et fonctionnent le plus efficacement possible.
 - Augmentez le pourcentage d'entrée d'air frais dans le système CVC et le taux d'échange d'air.
 - Réduisez ou éliminez la recirculation continue de l'air intérieur.
 - Ouvrez les fenêtres et les portes dans la mesure du possible (tenir compte des éventuelles répercussions sur la température de l'air et l'équilibre de pression).
 - Envisagez d'ajouter ou de mettre à niveau des filtres à air. Assurez-vous que les filtres du système CVC ont la cote la plus élevée de la valeur de référence d'efficacité minimale (MERV) que le système peut recevoir en toute sécurité, qu'ils sont bien scellés sans dérivation et qu'ils sont nettoyés ou remplacés au besoin.
 - Étudiez la possibilité d'installer des unités portatives de filtration d'air munies de filtres à haute



efficacité pour les particules de l'air (filtres HEPA).

- Le fait de maintenir une humidité relative intérieure de 30 à 50 % est plus efficace pour réduire la viabilité et la transmissibilité du virus.
- Lorsque vous effectuez l'entretien du système CVC et du filtre à air, prenez en considération que les surfaces peuvent être contaminées par des particules virales. Exigez que le personnel d'entretien porte l'équipement de protection individuelle approprié.
- Les ventilateurs à circulation d'air peuvent propager des particules virales dans les espaces intérieurs. Assurez-vous que les ventilateurs à circulation d'air ou de refroidissement ne dirigent pas le flux d'air d'une personne à l'autre.
- Utilisez des moyens supplémentaires pour maintenir les espaces de travail frais, comme éteindre les machines génératrices de chaleur lorsqu'elles ne sont pas utilisées, ou permettre à moins d'animaux et de travailleurs d'entrer dans des espaces fermés à la fois.

Autres mesures d'ingénierie

- Installez suffisamment de stations de lavage mains et de distributeurs de désinfectant pour les mains dans des lieux de travail importants (terrains extérieurs, bâtiments et postes de travail intérieurs, installations sanitaires et toilettes portatives, et logements partagés) pour assurer un accès facile à toutes les personnes.
- S'il n'y a pas de plomberie, fournissez un contenant d'eau à bec verseur et un bassin de récupération, ainsi que de l'eau, du savon et des serviettes en papier. Fournir également des distributeurs de désinfectant à usage personnel.
- Réduire le nombre de points de contact :
 - Remplacez les poignées de porte rondes par des poignées et des plaques de propreté qui peuvent être manipulées en utilisant les poignets.
 - Installez des portes automatiques ou gardez les portes ouvertes autres que les portes coupe-feu. Veillez à ne pas créer de nouveaux risques (dérapage ou incendie).
 - Installez des commandes automatiques de capteurs sans contact pour les robinets d'eau, les distributeurs de désinfectants, les leviers de chasse d'eau, les distributeurs de serviettes en papier et les bacs à déchets.
 - Installez des capteurs de mouvement pour activer l'éclairage et réduire l'utilisation des interrupteurs muraux.
- Installez des stations d'horloge de pointage additionnelles, suffisamment espacées les unes des autres, pour réduire l'encombrement durant le changement de quart. Envisagez des méthodes sans contact pour indiquer son arrivée, comme les cartes clés électroniques, l'envoi d'un message ou d'un courriel ou l'appel par un superviseur.
- Remplacez les surfaces douces (tapis) par des surfaces dures (carrelage, bois, métal, plastique) qui sont plus faciles à nettoyer et à désinfecter.
- Augmentez l'éloignement physique entre les travailleurs en réorganisant, en supprimant ou en bloquant l'utilisation de postes de travail, de postes de travail modulaires et de meubles.
- Modifiez l'utilisation des salles pour fournir plus d'espace. Utilisez des salles plus grandes et bien aérées ou des espaces extérieurs (si le temps le permet) pour des réunions et des pauses.
- Empêchez des personnes d'entrer dans des zones où elles ne travaillent pas ou n'ont pas besoin d'y avoir accès (cela ne s'applique pas dans les situations d'urgence).
- Établissez des voies piétonnières à sens unique en installant des repères visuels montrant le flux souhaité de personnes dans les rangées de terrain, les allées des bâtiments, les escaliers et vers/depuis les points de collecte de marchandises pour réduire au maximum la circulation transversale.
- Utilisez des panneaux et des marquages au sol (à 2 mètres d'écart) pour indiquer où les travailleurs doivent se tenir.
- Réduisez autant que possible les niveaux de bruit pour réduire le besoin de crier. Envisagez de fournir des bouchons d'oreille qui bloquent les fréquences sonores, mais permettent d'entendre la voix.



Mesures administratives

Ces types de mesures réduisent les risques au moyen de politiques, de procédures et de formation.

Elles reposent sur la gestion et la conformité du personnel pour être entièrement efficaces.

Plan de sécurité lié à la COVID-19

Le plan de sécurité lié à la COVID-19 appuie les processus de continuité des activités existants tels que l'évaluation des risques, le contrôle et l'atténuation des risques, la gestion des changements et l'intervention d'urgence.

Un plan écrit peut être légalement exigé par l'administration dans laquelle vous travaillez. Il peut être nécessaire de l'afficher et de pouvoir y avoir accès sur demande d'un inspecteur. Consultez votre administration pour obtenir des instructions pour savoir ce que le plan doit comprendre.

Il est recommandé que le plan :

- soit propre à l'infrastructure du lieu de travail, aux opérations de processus et aux domaines d'activités;
- énumère toutes les mesures mises en œuvre pour protéger les travailleurs et d'autres personnes;
- décrive comment répondre à un cas soupçonné ou confirmé de COVID-19, p. ex. prendre des mesures immédiates, comme l'envoi d'avis internes et externes, des fermetures de lignes de production et un nettoyage supplémentaire;
- indique ce qu'il faut faire si un grand nombre de travailleurs doivent être isolés, mis en quarantaine ou ont besoin de soins médicaux, p. ex. le service de transport du personnel et la couverture pour les travailleurs absents;
- soit mis en œuvre et tenu à jour par un administrateur ou un comité désigné;
- soit examiné et mis à jour fréquemment afin de se conformer aux exigences changeantes liées à la pandémie;
- soit communiqué à la direction et aux travailleurs dans le cadre de leur formation.

Processus de contrôle

- Le contrôle passif repose sur la surveillance par les travailleurs de l'apparition de tout symptôme et sur leur responsabilité d'aviser leur superviseur s'ils se sentent malades ou peuvent avoir été exposés à la COVID-19.
- Le contrôle actif exige que l'employeur pose des questions sur les symptômes et les scénarios d'exposition possibles.
- Posez des questions de contrôle aux travailleurs avant chaque quart de travail, en utilisant une [liste de contrôle](#) du CCHST ou de votre autorité locale en santé publique.
- Une liste de contrôle devrait également être utilisée pour tous les visiteurs, entrepreneurs, inspecteurs, fournisseurs de services externes, clients ou autres personnes qui peuvent entrer dans le lieu de travail.
- Inscrivez les noms et les coordonnées de toutes les personnes sur le lieu de travail. Consignez les heures de travail et l'emplacement des employés. Assurez-vous que les renseignements personnels sont protégés et qu'ils sont stockés et détruits de façon sécuritaire, conformément aux lois sur la protection des renseignements personnels. Si on le demande, fournissez les renseignements à l'autorité locale de santé publique afin de soutenir les efforts de recherche des contacts.
- Procédez au contrôle pour rechercher une exposition potentielle à la COVID-19 au cours des 14 derniers jours :
 - un voyage récent à l'étranger ou au Canada;
 - un contact avec une personne qui a reçu un résultat positif au test de dépistage de la COVID-19;
 - des éclosions communautaires, comme dans un magasin, une école ou lors d'un événement.
- Procédez au contrôle pour détecter les [symptômes de la COVID-19](#) les plus courants.
- Si cela est facilement disponible et faisable, envisagez de mettre en œuvre des [tests de dépistage rapide](#) de routine pour tous les travailleurs comme mesure de contrôle actif supplémentaire. Les personnes peuvent être présymptomatiques ou asymptomatiques, mais elles transportent tout de même le virus et peuvent le transmettre à d'autres personnes, ce qui ne sera pas détecté par un contrôle verbal ou visuel. Lorsqu'ils sont utilisés régulièrement, les tests rapides de détection d'antigène peuvent aider à identifier les personnes qui pourraient être contagieuses dès le début.



- Envisagez de promouvoir l'utilisation de [l'application Alerte COVID](#)

Que faire si une personne est symptomatique ou a été exposée

- Si un travailleur ou une autre personne est identifié comme présentant des symptômes, ou a possiblement été exposé à la COVID-19 :
 - Appelez le 911 pour obtenir de l'aide si le travailleur est gravement malade (comme des difficultés à respirer ou de la douleur à la poitrine).
 - Demandez-lui de porter un masque médical (chirurgical). S'il n'y a pas de masque, il doit porter correctement un masque non médical bien conçu et bien ajusté.
 - Ne lui permettez pas de poursuivre ses tâches professionnelles.
 - Nettoyez et désinfectez les surfaces ou les éléments que le travailleur a touchés.
 - Faites tous les efforts pour le garder isolé avant de le renvoyer chez lui.
 - Dissuadez-le d'utiliser le transport en commun, le taxi ou le covoiturage.
 - Suggérez-lui de rester à la maison (ou de rentrer chez lui) et de communiquer avec son fournisseur de soins de santé ou l'autorité locale de santé publique s'il développe des symptômes ou si les symptômes s'aggravent.
- Si un travailleur qui vit sur place dans une habitation collective (un pavillon-dortoir, une résidence) tombe malade, prenez les précautions supplémentaires suivantes :
 - Isolez-le immédiatement dans un lieu de séjour séparé ou une aire d'isolement désigné, avec une salle de bain personnelle, si possible.
 - Avertissez l'autorité locale de santé publique pour une évaluation plus poussée et des conseils.
 - Prenez les dispositions nécessaires pour lui faire livrer de la nourriture, des médicaments et d'autres articles essentiels, en assurant les précautions voulues pour la livraison et le ramassage des articles.
 - Nettoyez soigneusement et désinfectez sa couchette. Rassemblez et lavez séparément ses serviettes, ses draps et ses vêtements dès que possible. Nettoyez et désinfectez les surfaces dures telles que les ustensiles de cuisine personnels et l'équipement de travail.
 - Fournissez un entreposage sécuritaire pour les effets personnels du travailleur s'il doit être isolé ou déplacé.
- Élaborez des procédures pour communiquer avec les autorités locales de santé publique afin d'obtenir des conseils supplémentaires en cas de résultat de test positif à la COVID19.
- Si le cas est lié au travail, qui concerne un travailleur et que des avis supplémentaires peuvent être requis, communiquez avec votre [organisme de réglementation de la santé et de la sécurité \(SST\)](#) et votre [commission des accidents du travail](#) pour obtenir des conseils. Remplissez un rapport d'incident et commencez une enquête.

Éloignement physique

- Mettez en œuvre et faites appliquer une politique d'éloignement physique à l'intérieur et à l'extérieur.
- Veillez à ce que les interactions soient **peu nombreuses et brèves** et maintenez **la plus grande distance possible (au moins 2 mètres)**.
- Les travailleurs devraient réduire au minimum les interactions non essentielles en personne avec des personnes de l'extérieur de leur ménage immédiat ou de leur cohorte de travail.
- Déconseillez tout contact physique inutile comme les accolades, les poignées de main et les tapes dans la main.
- Découragez la réunion et le rassemblement pendant les pauses et les changements de quart, y compris dans les aires de pauses extérieures et les abris contre les intempéries. Les rassemblements après les heures de travail devraient également être découragés.
- Ne dépassez pas les limites d'occupation des bâtiments et des chambres établies par votre administration.
- Encouragez le déplacement en file indienne dans les couloirs, les escaliers et les corridors de transport.
- Demandez aux travailleurs de vérifier avant d'entrer dans un espace partagé comme un hangar de travail ou une grange, afin qu'ils ne se heurtent pas à d'autres travailleurs.



- Les tâches qui exigent que les travailleurs soient en contact étroit devraient être modifiées afin de permettre une distance aussi grande que possible entre les personnes, et de garder les interactions peu nombreuses et brèves :
 - Examinez les processus, par exemple pour la récolte, le tri, l'emballage, la cueillette et la livraison des matériaux, et les activités d'entretien.
 - Prenez en considération les changements qui pourraient être apportés au flux de processus, aux outils, aux machines, à l'ergonomie ou au taux de production.
 - En particulier, imposez le respect d'une distance entre les travailleurs dont les postes de travail sont côte à côte ou l'un en face de l'autre, si des mesures d'ingénierie ne peuvent être mises en œuvre dans cette situation.
- Mettez en œuvre un système de **cohorte** (équipes dédiées, équipes de travailleurs) :
 - L'utilisation de cohortes réduit le risque de transmission de la COVID-19 et aide à rechercher les contacts si un cas positif de COVID-19 est trouvé en milieu de travail.
 - Planifiez la cohorte pour travailler, se déplacer et prendre des pauses ensemble. Demandez aux travailleurs de ne socialiser qu'avec leur cohorte.
 - Ne laissez pas les cohortes se mêler aux autres.
 - Pour ceux qui habitent sur place, affectez la cohorte au même pavillon-dortoir de l'habitation collective.
 - Pour ceux qui habitent à l'extérieur de l'établissement, envisagez d'affecter des travailleurs qui vivent dans le même ménage immédiat (p. ex., des parents, des amis ou des colocataires) à une cohorte ou à un quart de travail.
 - Séparez les travailleurs sur place et les travailleurs hors site afin de réduire les risques d'exposition et la propagation dans la collectivité.
 - Encouragez les travailleurs à ne travailler qu'à un seul lieu de travail agricole.
 - Prévoyez des autobus ou des navettes pour transporter la cohorte jusqu'au lieu de travail et en provenance de celui-ci.
- Découragez l'utilisation du covoiturage, du transport en commun et des services de covoiturage.
- Planifiez la façon dont les travailleurs maintiendront l'éloignement physique pendant l'évacuation ou l'hébergement sur place en cas d'urgence.
- Il peut y avoir des exceptions aux directives d'éloignement physique, p. ex. lorsqu'il s'agit de fournir des premiers soins ou des secours d'urgence.

Bonnes pratiques d'hygiène

- Encouragez le lavage fréquent des mains :
 - *Quand* : avant et après le quart de travail, avant et après avoir touché des articles communs, utilisé un équipement et des outils, touché le masque, enfilé et ôté l'équipement de protection individuelle, manipulé des aliments, utilisé les toilettes, etc.
 - *Comment* : se laver avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes, ou si l'on ne trouve pas ces éléments, utilisez un désinfectant pour les mains (contenant plus de 60 % d'alcool). Si les mains sont visiblement sales, il faut les laver avec de l'eau et du savon.
- Ne permettez pas aux travailleurs d'échanger l'équipement de protection individuelle, les uniformes, les masques non médicaux, ou des ustensiles et des verreries de cuisine.
- Découragez l'échange d'objets personnels tels que les téléphones portables ou les briquets.
- Envisagez de fournir à chaque travailleur ou à chaque cohorte leur propre ensemble d'outils.
- Fournissez un service de buanderie pour les uniformes ou exigez que les travailleurs portent des uniformes fraîchement nettoyés ou des vêtements pour chaque quart de travail. Les vêtements doivent être mis dans un sac et lavés après chaque quart de travail.
- Retirez les vestiaires communs. Si les travailleurs n'ont pas de casiers, fournissez des bacs ou des sacs scellés pour leur permettre de ranger leurs effets personnels, leurs chaussures et leurs vêtements.



Nettoyage et désinfection

- Assurez-vous que tous les désinfectants utilisés n'affectent pas la salubrité des aliments et sont efficaces contre la COVID-19. Consultez les directives de Santé Canada concernant [les désinfectants pour surfaces dures et les désinfectants pour les mains](#).
- Élaborez un programme de nettoyage et de désinfection, avec des calendriers et des listes de vérification pour chaque aire de travail.
- Suivez les instructions des fabricants de produits chimiques pour une manipulation sécuritaire et une utilisation efficace. Portez un équipement de protection individuelle, au besoin.
- Les objets et surfaces fréquemment touchés et partagés doivent être désinfectés plusieurs fois par jour.
- L'exploitation agricole doit inclure tous les outils, le matériel agricole et les contrôles de machines, les tables de tri et d'emballage, les bandes transporteuses, les chariots, les bacs et les barrières solides (plexiglas, rideaux en plastique) dans les procédés de nettoyage et de désinfection.
- Nettoyez les véhicules de transport et agricoles entre les utilisateurs (clés, volant, levier de vitesse, commandes, aérations, ceintures, sièges, poignées de porte intérieures et extérieures, etc.)
- Nettoyez les espaces de travail, les pavillons-dortoirs, les installations sanitaires et les toilettes portatives, les cuisines, les salles à manger, les bureaux, les remorques et autres espaces communs au moins une fois par jour.
- Assurez-vous que les toilettes ont l'eau courante et qu'elles sont pourvues de savon, de serviettes de papier et d'une poubelle sans contact doublée d'un sac de plastique.
- Les zones à forte concentration de particules (poussière, sol, déchets de fruits et légumes, eau, plumes, poils, sang, matières fécales) doivent être nettoyées autant que possible tout au long du quart afin de réduire au minimum le transport du virus dans toutes les surfaces et dans l'air.
- Gardez les particules solides rassemblées autant que possible pendant la collecte (balayage, râtelage, pelletage, essuyage). Les particules sèches peuvent être humidifiées pour réduire leur mouvement dans l'air et dans toutes les surfaces. Réduisez au minimum la puissance et la durée des jets d'eau pulvérisés qui peuvent causer l'aérosolisation.
- Réduisez au minimum le nombre de travailleurs dans la zone pendant le nettoyage intensif et laissez du temps aux particules sèches et humides pour se déposer avant de reprendre les opérations.
- Rappelez aux travailleurs de nettoyer et désinfecter également les appareils personnels tels que les téléphones portables.

Communication et formation

- Communiquez aux travailleurs toutes les pratiques et politiques nouvelles et mises à jour.
- Utilisez des formats et des langues accessibles.
- Formez tous les travailleurs au sujet de la COVID-19, y compris ce qui suit :
 - La définition de la COVID-19 est et les symptômes communs
 - **Que faire s'ils se sentent malades ou ont été exposés**
 - La façon dont le virus se propage
 - La façon dont l'adoption de mesures de maîtrise des risques à plusieurs niveaux aide à prévenir la propagation
 - La façon dont ils se protègent et protègent les autres personnes en utilisant des [pratiques personnelles de prévention](#)
 - La façon de porter, de manipuler et d'entretenir correctement les masques
 - La façon d'utiliser en toute sécurité les produits chimiques de nettoyage et de désinfection (SIMDUT)
 - La façon de rester informé au sujet de la COVID-19 en utilisant des sources fiables
 - Les avantages de la vaccination
- Surveillez la conformité et répétez la formation aussi souvent que nécessaire.
- Assurez-vous que les gestionnaires et les superviseurs comprennent les risques, les mesures de maîtrise et les



politiques. Ils doivent rester au courant des exigences juridiques actuelles au fur et à mesure que la pandémie évolue.

Politiques en matière de ressources humaines

- Mettez en œuvre une politique sur le port de **masque** :
 - Respectez les exigences relatives au masque non médical de votre organisme local de santé publique et de votre administration.
 - Pour obtenir plus d'informations et de conseils, consultez la page de l' [Agence de la santé publique du Canada sur les masques non médicaux](#).
 - Exigez que les travailleurs portent un masque en tout temps sauf lorsqu'ils mangent, boivent ou prennent une douche.
 - Assurez-vous que le port d'un masque ne crée pas de nouveaux dangers tels que l'enchevêtrement (machinerie en mouvement) ou l'inflammabilité (flamme ouverte ou étincelles).
 - Mettez à jour votre programme de stress lié à la chaleur, car le port du masque peut augmenter le stress physiologique lorsqu'on effectue des tâches qui exigent un effort physique.
 - Les masques non médicaux sont utiles pour réduire la propagation de la COVID19, mais ne sont pas considérés comme des équipements de protection individuelle, car ils ne satisfont pas aux essais réglementés et aux normes de la certification. Continuez à utiliser l'équipement de protection individuelle requis pour les risques et les situations d'urgence existants en matière de sécurité au travail, conformément aux lois applicables.
 - Les masques non médicaux doivent être bien conçus, bien ajustés et portés correctement.
 - La qualité des masques disponibles chez les détaillants varie considérablement. Envisagez de fournir aux travailleurs des masques médicaux (chirurgicaux) à usage unique appropriés ou des masques non médicaux en tissu réutilisable.
- Modifiez les horaires de quarts pour appuyer les mesures de production et de contrôle :
 - Divisez les longs quarts de travail (de 10 à 12 heures) en plusieurs quarts plus courts avec des travailleurs différents ou avec moins de travailleurs pour réduire le temps d'exposition quotidienne potentielle.
 - Étalez les heures d'arrivée et de départ des travailleurs pour éviter l'achalandage et le regroupement.
 - Envisagez de consacrer un quart partiel ou complet par jour ou par semaine au nettoyage et à la désinfection en profondeur.
 - Prévoyez suffisamment de temps pendant toute la durée du quart pour que les travailleurs accomplissent leurs tâches régulières en toute sécurité, tout en répondant aux exigences en matière d'éloignement physique, d'hygiène personnelle et de nettoyage et de désinfection (p. ex. sans se précipiter ou faire des économies de temps).
 - Ajustez les niveaux de personnel quotidiens pour avoir le moins de personnes sur le lieu de travail, tout en veillant à ce que les tâches puissent être accomplies en toute sécurité.
 - Si moins d'employés sont sur place, assurez-vous que des rôles essentiels tels que des superviseurs qualifiés et des membres de l'équipe de premiers soins ou d'intervention en cas d'urgence sont présents à chaque quart. Assurez-vous que les employés sont formés pour travailler en sécurité, y compris lorsqu'ils s'acquittent des tâches de leurs collègues.
- Adoptez des politiques de congés de maladie souples :
 - Avertissez fermement que les travailleurs malades ne devraient pas venir au travail, ou devraient s'isoler s'ils vivent dans des habitations collectives sur place.
 - Désignez un processus permettant aux travailleurs malades d'aviser immédiatement leur superviseur.
 - Offrez un soutien aux employés qui sont en congé de maladie.
 - Ne pénalisez pas les employés qui doivent prendre congé pour s'isoler ou se mettre en quarantaine.
 - Accordez des avances sur les prochains congés de maladie ou autorisez les employés à donner des congés de maladie entre eux.
- Les travailleurs à risque plus élevé de subir des conséquences graves de la COVID-19 en raison de conditions



médicales existantes peuvent avoir besoin de mesures d'adaptation.

- Offrez un soutien et des ressources en santé mentale.

Fournisseurs de services externes

- Collaborez avec les inspecteurs de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), de la santé et de la sécurité des administrations et de la santé publique locale afin de s'adapter en toute sécurité à leurs activités d'inspection.
- Reportez ou limitez les visites sur place non essentielles d'entrepreneurs, de partenaires de la chaîne d'approvisionnement, de fournisseurs et d'autres personnes.
- Dans tous les cas où un fournisseur de services doit se rendre à la ferme, procédez au contrôle, fournissez-lui des installations de lavage des mains, veillez à ce que vos interactions soient peu nombreuses et brèves, maintenez autant que possible l'éloignement physique et demandez-lui de porter correctement un masque médical (chirurgical) ou un masque non médical bien conçu et bien ajusté.
- Nettoyez et désinfectez la zone de travail avant et après que le fournisseur de service ait fait son travail.
- Consultez les services vétérinaires avant leur arrivée sur place pour connaître leurs mesures de précautions en raison de la COVID-19. Réduisez au minimum le nombre d'ouvriers agricoles requis pour fournir une aide à cet égard, tout en assurant une manipulation sécuritaire des animaux.
- Les méthodes de livraison des aliments pour animaux, du carburant et d'autres fournitures en vrac peuvent varier selon le fournisseur. Envisagez de planifier des livraisons importantes pendant les heures où il y a moins de travailleurs présents, ou organisez un ramassage en bordure de rue.
- Réduisez au minimum les contacts avec les services de transport lors de l'expédition de produits agricoles et de bétail.

Considérations supplémentaires pour les travailleurs étrangers temporaires

Logement partagé sur place (habitation collective, résidences, pavillons-dortoirs)

- Découragez les visiteurs et les travailleurs hors site de pénétrer dans le logement.
- Si les personnes de l'extérieur du ménage immédiat ou de la cohorte doivent y entrer, veillez à ce que les interactions en personne soient peu nombreuses et brèves, et maintenez la plus grande distance possible.
- Les occupants devraient continuer à utiliser des [pratiques personnelles de prévention](#).
- N'encombrez pas les espaces communs comme les cuisines. Encouragez les travailleurs à les utiliser à tour de rôle ou à établir un calendrier d'utilisation.
- Chaque occupant devrait avoir sa propre chambre, dans la mesure du possible.
- Si les aires de repos sont partagées, les lits doivent être séparés d'au moins 2 mètres et disposés tête-bêche. Les lits dans les aires de repos peuvent devoir être moins nombreux. Il peut être nécessaire de déplacer les lits, ou de construire des aires de repos supplémentaires ou de les réaménager en fonction d'autres utilisations. Évitez d'utiliser des lits superposés. Des barrières de protection qui peuvent être nettoyées et désinfectées comme des rideaux en plastique ou des panneaux en plexiglas peuvent être installées entre les lits.
- Envisagez de fermer les aires communes non essentielles, si possible.
- Assurez-vous que toutes les aires de repos, les cuisines, les cafétérias, les toilettes et les autres logements partagés ont une ventilation adéquate et sont nettoyés fréquemment. Idéalement, le nettoyage doit être effectué au moins tous les jours par les occupants.
- Lavez fréquemment les draps, les serviettes et les vêtements. Il ne faut pas secouer le linge sale. Utilisez des gants jetables et lavez-vous les mains après avoir manipulé le linge. Nettoyez et désinfectez les paniers et les bacs.
- Appliquez les techniques de manipulation sécuritaire des aliments pour réduire la manipulation d'aliments et d'ustensiles communs (p. ex. évitez les buffets libre-service, faites servir la nourriture par des serveurs, etc.).
- On ne peut pas interdire aux travailleurs de quitter la ferme pour visiter la collectivité; toutefois, on peut réduire au minimum la nécessité de le faire fréquemment :



- Mettez en place l'accès au dépôt direct, à Internet et au téléphone afin que les travailleurs puissent gérer plus facilement leurs fonds, acheter des fournitures personnelles et communiquer avec leur famille directement de leur logement.
- Collaborez avec les magasins locaux pour qu'ils livrent régulièrement des provisions.
- Songez à choisir un seul acheteur pour chaque cohorte ou pour l'ensemble de l'équipe de la ferme.

Transport

- Utilisez le transport individuel lorsque c'est possible. Encouragez les travailleurs à éviter le covoiturage, les transports en commun bondés, les taxis ou les services de covoiturage pour limiter la propagation dans la communauté. Autorisez les travailleurs qui ne vivent pas sur place et ont leur propre véhicule à l'utiliser plutôt que le transport collectif et à se garer au lieu de travail.
- Si le covoiturage ou l'utilisation de véhicules de l'entreprise est une nécessité, les mesures de contrôle suivantes doivent être utilisées :
 - Évaluez les symptômes des travailleurs avant qu'ils n'utilisent un moyen de transport collectif comme un autobus, une camionnette ou un camion pour se rendre sur leur lieu de travail et en revenir. Toute personne présentant des symptômes doit être isolée. Consultez le service de santé publique pour déterminer la meilleure façon d'amener les personnes symptomatiques dans un lieu sûr sans que les autres soient exposés.
 - Si des cohortes ou des équipes d'employés ont été établies, le covoiturage et les navettes devraient être limités aux membres de la cohorte seulement.
 - Assignez un véhicule et un conducteur à chaque cohorte, ou nettoyez et désinfectez les surfaces couramment touchées après chaque déplacement de covoiturage ou de navette (p. ex. poignées de porte, rampes, boucles de ceinture de sécurité).
 - Maintenez l'éloignement physique en gardant la plus grande distance possible. Placez les passagers le plus loin possible les uns des autres en assignant des sièges décalés. Envisagez d'utiliser des véhicules en plus grand nombre ou plus grands. Ne permettez pas aux passagers de se rapprocher les uns des autres lorsqu'ils montent dans le véhicule et en descendent.
 - Le conducteur et tous les passagers devraient porter correctement un masque non médical bien conçu et bien ajusté.
 - Lavez-vous les mains avant d'entrer dans le véhicule et à votre arrivée à destination.
 - Maximisez la circulation d'air frais à l'intérieur du véhicule, par exemple en ouvrant les fenêtres (si le temps le permet) et en réglant la ventilation à la prise d'air de l'extérieur; évitez d'utiliser le réglage de l'air recyclé.

Si vous êtes en crise ou si vous connaissez quelqu'un en crise, communiquez avec votre centre hospitalier local, composez le 911 immédiatement ou communiquez avec un [centre d'appels d'urgence de votre région](#).



Il est important de prévoir des ressources et des mesures de soutien en santé mentale pour tous les travailleurs, y compris l'accès à un programme d'aide aux employés, le cas échéant.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, consultez le site de l' [Agence de la santé publique du Canada](#).

Avis de non-responsabilité : Comme les renseignements sur la santé et la sécurité au travail sont appelés à changer rapidement, il est recommandé de consulter les autorités locales de santé publique pour obtenir des directives régionales précises. Ces renseignements ne remplacent pas les avis médicaux ou les obligations prévues par la loi en matière de santé et de sécurité. Bien que tous les efforts soient faits pour assurer que les renseignements sont exacts, complets et à jour, le CCHST n'offre aucune garantie et ne s'engage aucunement à cet effet. Le CCHST ne saurait être tenu responsable de toute perte, réclamation ou revendication pouvant résulter, directement ou indirectement, de l'utilisation de ces renseignements ou des conséquences de leur utilisation.